



**RÉGIME
DE RETRAITE**
des groupes
communautaires
et de femmes

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél. : (514) 878-4473 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060
Courriel : RRF5-GCF@regimeretraite.ca

WWW.REGIMERETRAITE.CA

Le 27 janvier 2016

Secrétariat à la condition féminine
905 avenue Honoré-Mercier, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5M6
egalite@scf.gouv.qc.ca

Bonjour,

Dans le cadre de votre consultation portant sur le document *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* vous nous invitez à répondre à deux questions : les enjeux identifiés correspondent-ils à nos principales préoccupations et quelles sont nos principales recommandations en matière de priorités d'action? Au nom du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes, nous voudrions uniquement souligner une priorité incontournable : l'amélioration des régimes publics de retraite. Cette priorité rejoint un des enjeux que vous avez identifiés soit la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes par l'autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté.

Démarré le 1er octobre 2008, notre régime de retraite, à financement salarial et à prestations déterminées, est composé maintenant de 574 groupes membres regroupant plus de 5 130 personnes participantes dont 86 % sont des femmes. Le Régime s'adresse aux employeurs provenant du milieu communautaire, des groupes de femmes, des entreprises d'économie sociale, des organismes culturels et des fondations. Ce secteur d'emploi composé à forte prédominance d'une main-d'œuvre féminine est un secteur où, très souvent, les conditions de salaires sont précaires. Ainsi, chez nos membres, le salaire moyen est de 33 900 \$ et les cotisations patronales et salariales versées au Régime sont bien en deçà des taux permettant de maintenir son niveau de vie à la retraite.

La création de notre Régime avait pour but de permettre à ces travailleuses et ces travailleurs qui, au long de leur carrière, ont très souvent travaillé à améliorer la qualité de vie de leurs

concitoyennes et concitoyens à vivre une retraite dans la dignité. Certaines personnes y arriveront et c'est tant mieux. Il ne faut pas pour autant oublier tous les Québécoises et les Québécois qui n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées ou même à cotisation déterminée.

Le but de la présente lettre n'est pas de fournir une étude approfondie et chiffrée des différences de revenus entre les hommes et les femmes avant et après la retraite. Plusieurs chercheurs ont fourni des données et des analyses très pertinentes. Nous voulons rappeler certains constats formulés par madame Ruth Rose¹ :

- les régimes complémentaires de retraite sont en déclin;
- l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes. Dans les régimes à cotisation déterminée et les REER, pour un même montant d'épargne, les femmes reçoivent une rente moindre en raison de cette plus grande longévité;
- il y a recrudescence de la pauvreté chez les 55-64 ans;
- les régimes publics de retraite représentent 32 % du revenu total des hommes et 50 % de celui des femmes;
- les régimes publics adoptent des mesures particulières pour les femmes afin de tenir compte qu'elles assument la majorité des travaux non rémunérés, qu'elles travaillent plus à temps partiel, qu'il y a une sous-évaluation des catégories d'emploi à prédominance féminine qui amène une différenciation salariale importante.

Madame Rose établit que les jeunes femmes ne s'en sortiront mieux : "Sur l'ensemble de sa carrière, la rente d'une femme qui a 25 ans aujourd'hui risque d'être inférieure de 20 à 25 % à celle des hommes".

L'arrivée d'un nouveau gouvernement fédéral laisse présager une volonté d'amélioration du Régime de pensions du Canada. Nous croyons que, par sa mission qui est de fournir à la ministre responsable l'expertise professionnelle et d'assurer le développement d'actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Secrétariat à la condition féminine devrait inclure cette priorité d'action dans son plan et ainsi contribuer à alimenter la réflexion gouvernementale concernant le Régime de retraite du Québec.

Si vous le désirez, nous pourrions participer à des discussions permettant de développer ce dossier qui s'inscrit dans la problématique large de la sécurité financière des femmes. Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.



Lise Gervais
Présidente du conseil d'administration

¹ Présentation de Ruth Rose, professeure associée, sciences économiques, UQAM, "Les transformations de la retraite et les conditions de vie des hommes" au colloque La bonification du Régime de rentes du Québec : pourquoi? Pour qui?, Observatoire de la retraite, 22 mai 2015.